

Etablissements de santé et structures médico-sociales

Complétez vos informations dans le ROR National

- Partagez les informations générales de votre établissement
- Décrivez votre organisation
- Renseignez les offres de santé que propose votre établissement
- Mettez à jour le capacitaire en lits et places des unités

**Complétez les informations et les offres de santé de
votre établissement sur le ROR national :**

ror.esante.gouv.fr

Une nouvelle interface, fluide et intuitive, pour décrire les offres de manière standardisée et homogène sur le territoire national. Déploiement progressif dans votre région à partir de janvier 2026.

 **Plus d'informations sur esante.gouv.fr
ou auprès du GRADeS de votre région**



Le **Répertoire national de l'Offre et des Ressources en santé et accompagnement médico-social (ROR)** est le référentiel de données qui centralise la description de l'offre de santé opérationnelle des établissements sanitaire, médico-social et des structures de ville, ainsi que la disponibilité en lits et places.

Grâce au ROR



Faites connaître les offres de santé de votre établissement en mettant en avant ses éléments différenciants, afin de valoriser son activité et accroître sa visibilité.



Améliorez la coordination des intervenants en santé en partageant votre organisation pour faciliter la coopération entre professionnels.



Mettez en visibilité les disponibilités en lits et places afin d'optimiser la prise en charge des usagers dans votre établissement et sur le territoire



Décrivez les offres de votre établissement seulement dans le ROR afin que les solutions numériques récupèrent en un point unique ces données.

Concrètement, quels sont les enjeux du ROR ?

Le ROR alimente actuellement **plus de 30 services numériques** sur les champs sanitaire et médico-social qui ont pour objectifs de :

-  **orienter de manière plus pertinente l'utilisateur** et réduire le temps de recherche de la structure la plus adaptée à ses besoins et à sa localisation ;
-  **optimiser la continuité des soins dans la prise en charge de l'utilisateur ;**
-  **améliorer la coordination entre acteurs** du parcours de soins et du parcours de vie ;
-  **donner de la visibilité sur les lits et places disponibles** dans les services de soins (ex. : médecine, réanimation) pour mieux orienter.

 **Plus d'informations sur esante.gouv.fr**
ou auprès du GRADeS de votre région

